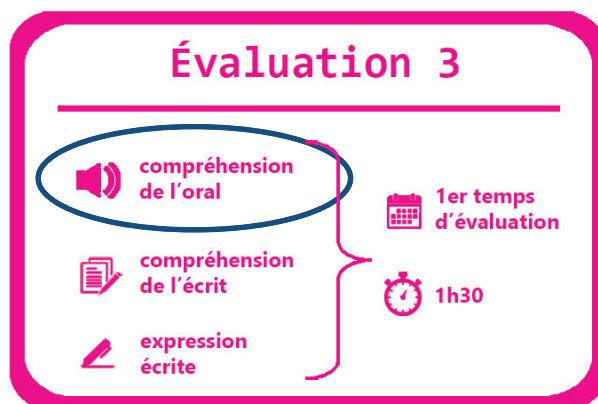


Lis les modalités de l'évaluation de CO **Comment se déroule l'évaluation de compréhension de l'oral ?**

Elle fait partie d'un dossier comprenant la CO, la CE et l'EE. Tu disposeras de 1h30 en tout. Pour la compréhension de l'oral, c'est exactement comme en Première :

▪ **Tu écouteras/visionneras un document audio ou une vidéo de 1'30".**

Seul le titre de ce document sera donné.

▪ **Tu auras le droit à 3 écoutes/visionnages**, espacé(e)s d'une minute. Tu peux prendre des notes pendant les écoutes/visionnages.

▪ Tu devras ensuite **rédigier un compte rendu libre ou guidé en français**, pour montrer que tu as compris :

- le thème principal du document ;
- la situation exposée ;
- la fonction et la portée du document.

Conseils de répartition du temps

Tu recevras l'intégralité du dossier (CO + CE + EE) dès le début de l'évaluation.

À l'issue de la 3^e écoute du document audio ou vidéo, tu peux utiliser le temps qu'il reste comme tu le souhaites. Pour bien gérer ton temps, nous te recommandons de le répartir comme suit :

▪ **5 min** : prise de connaissance du dossier.

Sois bien attentif/ive à l'axe indiqué qui te permettra d'orienter déjà ta réflexion vers des idées, des concepts, des thèmes travaillés en classe avec ton/ta professeur(e).

▪ **15/20 min** : compréhension de l'oral

▪ **1h00** : compréhension de l'écrit + expression écrite